

CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL SYMANTEC Norton SystemWorks Basic

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES TERMES DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE ("CONTRAT DE LICENCE") AVANT D'UTILISER LE LOGICIEL. SYMANTEC CORPORATION ET/OU SES FILIALES ("SYMANTEC") ACCEPTENT DE VOUS CONCEDER LE LOGICIEL SOUS LICENCE, A VOUS, EN TANT QUE PERSONNE PHYSIQUE, SOCIETE OU PERSONNE MORALE, QUI UTILISEREZ LE LOGICIEL (CI-APRES "VOUS" OU "VOTRE"), A LA CONDITION EXPRESSE QUE VOUS ACCEPTIEZ L'ENSEMBLE DES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. LE PRESENT DOCUMENT EST UN CONTRAT JURIDIQUE APPLICABLE CONCLU ENTRE VOUS ET SYMANTEC. EN OUVRANT L'EMBALLAGE SCHELLE, EN CLIQUANT SUR LE BOUTON "J'ACCEPTÉ" OU "OUI" OU EN INDIQUANT AUTREMENT VOTRE ACCORD PAR VOIE ELECTRONIQUE, OU EN PROCEDANT AU CHARGEMENT DU LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE. SI VOUS REFUSEZ CES CONDITIONS, CLIQUEZ SUR LE BOUTON "JE N'ACCEPTÉ PAS LES TERMES" OU "NON", OU INDIQUEZ AUTREMENT VOTRE REFUS, CESSEZ TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL ET CONTACTEZ LE SERVICE CLIENTELE DE SYMANTEC DANS UN DELAI DE SOIXANTE (60) JOURS SUIVANT LA DATE D'ACHAT AFIN D'EN OBTENIR LE REMBOURSEMENT (DEDUCTION FAITE DES FRAIS D'ENVOI ET DE TOUTES TAXES APPLICABLES, SAUF DANS CERTAINS ETATS ET PAYS OU LES FRAIS D'ENVOI ET LES TAXES SONT REMBOURSABLES).

1. Licence :

Le logiciel et la documentation, y compris l'emballage du produit, (appelés la "Documentation") qui accompagnent le présent Contrat de licence (collectivement appelé le "Logiciel") sont la propriété de Symantec ou de ses concédants de licence et sont protégés par la législation relative aux droits d'auteur. Bien que Symantec reste propriétaire du Logiciel, Vous disposerez de certains droits d'utilisation une fois que Vous aurez accepté le présent Contrat de licence. Celui-ci régit toute version, révision ou amélioration du Logiciel que Symantec peut Vous fournir. Vos droits et obligations concernant l'utilisation de ce Logiciel sont les suivants.

Vous êtes autorisé à effectuer les opérations suivantes :

- A. utiliser une copie du Logiciel sur un seul ordinateur. Si un plus grand nombre de copies et/ou d'ordinateurs est indiqué dans la Documentation ou les documents spécifiques relatifs à la transaction que vous a remis le revendeur ou le distributeur agréé auprès duquel vous avez obtenu le Logiciel, vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel conformément à ces spécifications ;
- B. effectuer une copie du Logiciel à des fins d'archivage, ou copier le Logiciel sur le disque dur de Votre ordinateur et conserver l'original à des fins d'archivage ;
- C. utiliser le Logiciel en réseau, à condition que Vous déteniez une copie sous licence du Logiciel pour chaque ordinateur pouvant y accéder par le réseau ;
- D. transférer le Logiciel de façon permanente à une autre personne ou entité, à condition que Vous ne conserviez aucune copie de ce Logiciel et que le bénéficiaire du transfert accepte les termes de cette licence ; et
- E. exécuter le Logiciel conformément aux utilisations autorisées supplémentaires indiquées ci-dessous.

Vous n'êtes pas autorisé à effectuer les opérations suivantes :

- A. concéder sous licence, prendre ou donner en location toute partie du Logiciel ;
- B. pratiquer de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, modifier, traduire, tenter de découvrir le code source du Logiciel, ni créer des dérivés du Logiciel ;
- C. utiliser le Logiciel dans le cadre d'un accord d'infogérance ou de temps partagé ou dans le cadre d'accords avec un fournisseur d'accès ou de services ; ou

D. utiliser le Logiciel d'une façon non autorisée par les termes de la présente licence.

2. Mises à jour de contenu :

Certains logiciels utilisent du contenu mis à jour de temps en temps, y compris mais sans s'y limiter, les logiciels suivants : les logiciels antivirus et les logiciels de protection contre les logiciels criminels utilisent des définitions de virus mises à jour ; les logiciels antispam utilisent des règles antispam mises à jour ; les logiciels de filtrage de contenu et de protection contre le phishing des listes URL mises à jour ; certains logiciel de pare-feu utilisent des règles de pare-feu mises à jour ; les produits d'évaluation des vulnérabilités utilisent des données sur les vulnérabilités mises à jour et les logiciels d'authentification de sites Web utilisent des listes mises à jour de pages Web authentifiées ; ces mises à jour sont collectivement appelées "Mises à jour de contenu" (ou parfois "Mises à jour de protection" ou "Mises à jour de sécurité"). Vous avez le droit d'obtenir des Mises à jour de contenu pour toute période pour laquelle Vous avez souscrit un abonnement aux Mises à jour de contenu du Logiciel (y compris tout abonnement fourni lors de l'achat initial du Logiciel), exception faite des Mises à jour de contenu que Symantec choisit de proposer moyennant un abonnement payant distinct, ou pour toute période pour laquelle Vous avez autrement acquis, séparément, le droit d'obtenir des Mises à jour de contenu. Symantec se réserve le droit de désigner, à tout moment et sans Vous en informer au préalable, certaines Mises à jour de contenu comme nécessitant la souscription d'un abonnement séparé ; étant entendu, toutefois, que si Vous souscrivez un abonnement aux conditions des présentes qui comprend certaines Mises à jour de contenu à la date de souscription, Vous n'aurez pas à régler de supplément pour continuer à recevoir ces Mises à jour de contenu jusqu'au terme de l'abonnement et ce, même dans l'éventualité où Symantec indique que ces Mises à jour de contenu doivent être achetées séparément. Le présent Contrat de licence ne vous permet pas d'obtenir et d'utiliser autrement des Mises à jour de contenu.

3. Installation du produit ; activation nécessaire :

A. Pendant l'installation, il se peut que le Logiciel désinstalle ou désactive d'autres produits de sécurité ou fonctions de sécurité lorsque ces produits ou fonctions ne sont pas compatibles avec le Logiciel ou afin d'améliorer le fonctionnement général du Logiciel.

B. Le présent Logiciel peut présenter des dispositifs techniques conçus pour en empêcher l'utilisation non autorisée (sans licence) ou illégale. Vous convenez que Symantec peut utiliser ces dispositifs afin de lutter contre le piratage de logiciels. Le présent Logiciel peut contenir un mécanisme de protection qui limite le nombre d'installations et de désinstallations du Logiciel sur un ordinateur pour un nombre défini d'ordinateurs. Le présent Contrat de licence et le Logiciel contenant le mécanisme de protection nécessitent une activation, comme cela est indiqué dans la Documentation. Le Logiciel fonctionnera pendant une durée limitée avant que Vous ne procédiez à son activation. Lors de l'activation, Vous serez invité à spécifier la clé de produit unique livrée avec le Logiciel et la configuration d'ordinateur disponible sous la forme d'un code alphanumérique sur Internet afin de vérifier l'authenticité du Logiciel. Si Vous ne procédez pas à l'activation dans les délais indiqués dans la Documentation ou conformément aux instructions du Logiciel, ce dernier cessera de fonctionner jusqu'à ce que l'activation soit réalisée, opération qui permettra de rétablir les fonctions du Logiciel. Si Vous ne parvenez pas à activer le Logiciel via Internet, ou par toute autre méthode indiquée au cours de la procédure d'activation, Vous pouvez contacter le Service clientèle de Symantec à l'aide des informations fournies par Symantec pendant l'activation, ou selon les instructions figurant dans la documentation.

4. Confidentialité ; protection des données :

De temps en temps, le Logiciel recueillera certaines informations à partir de l'ordinateur sur lequel il est installé, notamment :

- Des informations concernant l'installation du Logiciel. Ces informations indiquent à Symantec si l'installation du Logiciel s'est déroulée correctement. Elles sont recueillies par Symantec afin

- d'évaluer et d'augmenter le taux de réussite d'installation des produits Symantec. Ces informations ne seront en aucun cas mises en corrélation avec toute information personnelle identifiable.
- Des informations concernant les risques de sécurité potentiels, ainsi que les URL de sites Web consultés que le Logiciel suspecte d'être frauduleux. Ces informations sont recueillies par Symantec afin d'évaluer et d'améliorer les capacités des produits Symantec à détecter les comportements malveillants, les sites Web potentiellement frauduleux et d'autres risques de sécurité Internet. Ces informations ne seront en aucun cas mises en corrélation avec toute information personnelle identifiable.
 - Des fichiers exécutables portables considérés comme des logiciels malveillants. Ces fichiers sont envoyés à Symantec à l'aide de la fonction d'envoi automatique du Logiciel. Les fichiers recueillis peuvent contenir des informations personnelles identifiables que le logiciel malveillant a obtenues sans autorisation. Les fichiers de ce type sont recueillis par Symantec uniquement dans le but d'améliorer la capacité des produits Symantec à détecter les comportements malveillants. Symantec ne mettra en aucun cas ces fichiers en corrélation avec toute information personnelle identifiable. Cette fonction d'envoi automatique peut être désactivée après l'installation. Pour ce faire, suivez les instructions décrites dans la Documentation des produits applicables.
 - Le nom donné au cours de la configuration initiale à l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé. Si ce nom est recueilli, il sera alors utilisé par Symantec en tant que nom de compte de l'ordinateur sur lequel vous pouvez décider de recevoir des services supplémentaires et/ou sur lequel vous pouvez utiliser certaines fonctions du Logiciel. Vous pouvez modifier le nom de compte à tout moment après l'installation du Logiciel (recommandé).
 - D'autres informations utilisées afin d'analyser et d'améliorer les fonctionnalités des produits Symantec. Ces informations ne seront en aucun cas mises en corrélation avec toute information personnelle identifiable.

Symantec peut divulguer les informations recueillies si un représentant de la loi le demande conformément à la réglementation en vigueur ou dans le cadre d'une citation à comparaître ou de toute autre enquête légale. Afin de sensibiliser les utilisateurs aux risques de sécurité Internet et de promouvoir leur détection et leur prévention, il se peut que Symantec partage certaines informations avec des organismes de recherche et d'autres fournisseurs de logiciels de sécurité. Symantec peut également utiliser les statistiques basées sur les informations recueillies pour réaliser et publier des rapports sur les tendances en terme de risques de sécurité. En utilisant le Logiciel, Vous acceptez que Symantec puisse recueillir, transmettre, stocker, divulguer et analyser de telles informations aux fins susmentionnées.

5. Garantie de remboursement à soixante (60) jours :

Si Vous êtes le détenteur d'origine du Logiciel et si Vous n'en êtes pas satisfait pour quelque raison que ce soit, contactez le Service clientèle de Symantec dans les soixante (60) jours à compter de la date d'achat afin d'en obtenir le remboursement (déduction faite des frais d'envoi et de toutes taxes applicables, sauf dans certains états et pays où les frais d'envoi et les taxes sont remboursables).

6. Garantie limitée :

Symantec garantit que le support sur lequel le Logiciel est distribué sera exempt de défauts pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date de livraison du Logiciel. Votre seul recours, en cas de rupture de la présente garantie, sera, au choix de Symantec, le remplacement par Symantec de tout support défectueux renvoyé à Symantec pendant la période de garantie, ou le remboursement par Symantec de la somme que Vous avez payée pour acquérir le Logiciel. Symantec ne garantit pas que le Logiciel répondra à Vos besoins, ni qu'il fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI EN VIGUEUR, LA GARANTIE CI-DESSUS EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN

USAGE PARTICULIER ET DE RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. LA PRESENTE GARANTIE VOUS CONFERE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS, QUI VARIENT D'UN ETAT ET D'UN PAYS A L'AUTRE.

7. Exclusion de responsabilité :

CERTAINS ETATS ET PAYS, Y COMPRIS LES PAYS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE, N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE EN CAS DE DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES. IL EST DONC POSSIBLE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSOUS NE S'APPLIQUE PAS A VOTRE SITUATION.

DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI EN VIGUEUR ET INDEPENDAMMENT DE L'ECHEC DE TOUT EVENTUEL RECOURS STIPULE DANS LES PRESENTES, SYMANTEC ET SES CONCEDANTS DE LICENCE NE POURRONT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES D'EVENTUELS DOMMAGES SPECIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU SIMILAIRES, Y COMPRIS DE TOUT MANQUE A GAGNER OU DE TOUTE PERTE DE DONNEES DECOULANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE L'IMPOSSIBILITE DE L'UTILISER, MEME SI SYMANTEC A ETE INFORME DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

LA RESPONSABILITE DE SYMANTEC ET DE SES CONCEDANTS DE LICENCE N'EXCEDERA EN AUCUN CAS LE PRIX PAYE POUR L'ACHAT DU LOGICIEL. Les exclusions de responsabilité et limitations stipulées ci-dessus seront applicables, que Vous acceptiez ou non le Logiciel.

8. Droits restreints du gouvernement des Etats-Unis :

Le Logiciel est considéré comme logiciel commercial au sens de la section FAR 12.212 et est soumis aux droits restreints comme défini dans les sections FAR 52.227-19 "Logiciel commercial - Droits restreints" et DFARS 227.7202 "Droits du logiciel commercial ou de la Documentation du logiciel commercial", selon les cas, et à toute réglementation suivante. Toute utilisation, modification, reproduction, performance, affichage ou divulgation du Logiciel par le gouvernement des Etats-Unis doit être réalisé conformément aux termes du présent Contrat de licence.

9. Réglementation relative aux exportations :

Vous acceptez que les produits et technologies contrôlées de Symantec peuvent être régis par les lois sur l'exportation et l'importation des Etats-Unis et de tout autre pays où le produit ou la technologie contrôlée est fabriquée ou reçue. En utilisant les produits et technologies contrôlées de Symantec, Vous acceptez de ne pas violer de telles lois. Vous acceptez de ne pas exporter les produits ou technologies contrôlées de Symantec vers des pays interdits ou vers des entités ou personnes nécessitant une licence d'exportation ou toute autre autorisation gouvernementale. Il Vous incombe d'obtenir les licences et autorisations nécessaires. Vous acceptez de ne pas exporter ou vendre les produits et technologies contrôlées de Symantec pour une utilisation en relation avec des armes chimiques, biologiques ou nucléaires, ou des missiles susceptibles de diffuser de telles armes.

10. Clauses générales :

Si Vous résidez en Amérique du Nord ou en Amérique latine, le présent Contrat de licence est régi par le droit de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique. Dans les autres cas, il est régi par le droit applicable en Angleterre et au Pays de Galles. Le présent Contrat de licence constitue l'intégralité du contrat entre Vous et Symantec concernant le Logiciel et : (i) remplace toutes communications, propositions et déclarations antérieures ou actuelles, orales ou écrites, relatives à son objet ; et (ii) prévaut sur toutes conditions contraires ou supplémentaires de tout devis, commande, accusé de réception ou communication similaire entre les parties. Nonobstant les précédentes, rien dans le présent Accord de licence ne diminuera les droits dont Vous pourriez disposer dans le cadre de la législation existante sur la protection des consommateurs ou de toute autre loi en vigueur dans Votre juridiction, ne pouvant faire

l'objet d'aucune renonciation par contrat. En cas de manquement de Votre part à l'une des conditions du présent Contrat de licence, celui-ci sera résilié et Vous devrez cesser d'utiliser le Logiciel et en détruire toutes les copies. Les exclusions de responsabilité et limitations de garantie resteront applicables au-delà de la résiliation. Le Logiciel est livré départ usine Californie, Etats-Unis, ou Dublin, Irlande, respectivement (INCOTERMS CCI 2000). Le présent Contrat de licence ne peut être modifié que par la voie de la Documentation ou d'un document écrit signé par Vous et Symantec. Pour toute question concernant le présent Contrat de licence ou pour prendre contact avec Symantec pour quelque raison que ce soit, veuillez envoyer un courrier à l'une des adresses suivantes : (i) Symantec Customer Service, 555 International Way, Springfield, OR 97477, Etats-Unis, (ii) Symantec Consumer Support, PO Box 5689, Dublin 15, Irlande, ou (iii) Symantec Customer Service, 1 Julius Ave, North Ryde, NSW 2113, Australie.